

L'EAU FORTE SPECIAL ELECTIONS

Supplément gratuit à JALONS CFDT

ÉDITO

Les voies navigables ne seront pas épargnées par le contexte politique actuel, la réforme de l'Etat et l'abandon du service public. Le transfert des agents du réseau magistral à VNF, c'est pour demain, quant au devenir des agents du réseau régional, l'incertitude sur leur sort ne perdurera pas.

Pas question pour la CFDT de rester les bras croisés ni, pour autant, de s'inscrire dans une opposition systématique qui serait improductive.

Ceux qui, jusqu'à hier, en étaient à demander l'abrogation de la loi de décentralisation de 2004 tout en dénigrant la fonction publique territoriale n'ont pas fait avancer « le schmilblick ».

A l'opposé, la CFDT s'est battue dès la sortie de la loi pour un cadrage national d'accompagnement social afin que les agents décentralisés ne soient pas perdants tout en respectant nos collègues de la FPT et leur statut.

On notera que l'immense majorité des agents et CEE a opté sans attendre pour le statut FPT, avec un montant de prime et un déroulement de carrière plus favorable.

Les primes, parlons-en ! Dans les DIR (direction inter-départementale des routes) un protocole qui porte le montant de la PTETE minimum pour un agent lambda à 1950€ d'ici 2009 (2350€ pour un CEE) à été approuvé par les syndicats. Seule la CFDT a refusé ce protocole car il excluait les agents, CEE des VN/PM et DDE.

Ces syndicats, majoritaires, fustigent sans cesse la CFDT et dernièrement l'accord « Jacob » signé par elle.

Quel bilan au niveau du statut affichent-ils sur ces 20 dernières années ? Aucun !

Le reclassement des AE en AES, l'augmentation significative des promotions à CEEP, la promotion à CEE x 3 (favorable à chaque retraitable) voilà du concret obtenu par la CFDT.

Les élections du 8 novembre, c'est l'occasion de faire le bilan de l'action de chacun, au niveau local et au niveau national.

Les élus CFDT à la CAP VN/PM ont bien bossé en liaison avec les élus locaux et ont rendu-compte à chaque CAP.

L'EAU FORTE, ce bulletin CFDT propre aux VN, et qui paraît de façon régulière, est fort apprécié des personnels.

Aujourd'hui la CFDT présente des listes locales dans tous les services navigation ou DDE mixtes.

Quatre listes nouvelles qui témoignent de l'attente des personnels pour un syndicalisme constructif et efficace.

Le 8 novembre, il faut transformer l'essai en votant CFDT.

Christian Fourcoual - responsable du secteur VN
de l'UFE-CFDT

SOMMAIRE

- Édito
- statut

- PTETE
- listes CFDT

CONTACTS

Union Fédérale Équipement CFDT
30 passage de l'Arche
92055 La Défense cedex
tél : 01.40.81.24.00 – fax : 01.40.81.24.05

Militant permanent du secteur VN
Christian Fourcoual
port. 06.20.35.48.88
ChrisFourcoual@aol.com

le statut des Agents et Chefs d'Equipe

La CFDT assume ses signatures !

Voilà un statut qui était bloqué depuis 1991 et qui bouge enfin grâce à la CFDT qui a signé l'accord « Jacob ».

Cette signature CFDT est sans cesse dénoncée par FO et la CGT les quels n'ont pas été capables de faire évoluer d'un pouce le statut.

Les contrôleurs, eux, ont bénéficié de plus d'attention de leur part avec le passage en catégorie « B » puis un 3^{ème} grade et la promotion en « A »

La CGT qui met régulièrement en avant ses 75% de représentativité (agents et CEE) n'a donc rien fait au niveau statutaire. En négociant des régimes indemnitaires souvent dérogatoires dans les DDE (accords qui sont remis à plat avec la création des DIR), elle a occulté la nécessité d'une réforme.

Depuis 1991, RIEN avec l'accord « Jacob » C'EST MIEUX QUE RIEN !

Désormais les agents seront recrutés par concours directement en échelle 4. Ils pourront être recrutés sans concours (mais avec une procédure de sélection qui s'y apparente) en échelle 3 pour 20% des recrutements en 2007, le taux maximal que la CFDT demandait.

Grâce à cet accord, tous les AE actuels en activité sont reclassés en AES en 2007.

La création de l'échelle 6 et de l'échelon spécial pour les CEEP relève le sommet de grade de 14 points d'indice (+ 54€ nets). La création du 1^{ère} échelon permet notamment de débloquent la situation indiciaire de nombreux AES avec un gain de 17 points (64€ nets)

Autre signature bénéfique de la CFDT (décriée évidemment par les autres) au sein du conseil de la fonction publique : l'instauration, pour la promotion, de la règle du ratio taux promu/promouvable (un % par rapport au nombre de promovables) Grâce à cette signature, 12% des CEE promovables seront promus cette année à CEEP (10% en 2006), alors qu'avant 2006, il fallait attendre que les postes se libèrent. Autre conséquence importante, 7% des AES promovables seront promus cette année CEE (dont 1/3 par concours)

La CFDT ne veut pas en rester là et revendique un statut à 2 corps

Le premier permettant aux agents d'exploitation de dérouler une carrière jusqu'à l'échelle 6 sans barrage (sans concours), par tableau d'avancement assis sur la règle du ratio « promus sur promovables ». Ce ratio serait déterminé afin d'assurer effectivement une fin de carrière à l'échelle 6 à un indice majoré sommital de 430

Le second, calqué sur celui des agents de maîtrise de la FPT, permettant aux CEE d'accéder, à partir de l'échelle 5, au-delà de l'échelle 6 à un indice majoré sommital d'au moins 490

Des injustices à réparer !

- pour tenir compte de l'abaissement d'échelon subi en 2005 (décret 2005-1228 du 29/09/2005) et rétablir les agents dans leurs droits (perspectives de carrière, ancienneté) La CFDT revendique **le reclassement à l'échelon supérieur des agents en échelle 3, 4 et 5**

- les AES recrutés entre 2000 et octobre 2005 sont pénalisés dans le cadre de l'accès à CEE par concours.

En effet, les dispositions transitoires (article 27) ont pour effet de faire passer de 5 à 10 ans l'ancienneté requise pour passer le concours. Un agent recruté en 2002, promu AES en 2005, du fait de la rétrogradation du 3ème échelon au 2ème échelon en 2005, devra attendre 2012 pour passer le concours.

De quoi démotiver et rendre amer toute cette population d'agent ! Certains agents ont suivi une formation au concours (PEC) pour rien !

La CFDT exige que soit revues les dispositions transitoires afin de **permettre l'accès au grade de CEE dans les conditions précédentes (5 ans d'ancienneté)**

Des revendications légitimes !

L'extension de la reprise d'ancienneté des années passées dans le privé aux agents et CEE recrutés avant le 1/10/2005 ;

La bonification du service actif comme dans la Fonction Publique Hospitalière, afin que les agents bénéficient réellement du départ en retraite à 55 ans.

Les AE/CCE VN/PM exclus de la PTETE DIR

La création des DIR (direction inter-départementale des routes) a imposé une remise à plat des régimes indemnitaires.

Des négociations nationales sur le régime indemnitaire des agents des DIR ont eu lieu en juin. Elles ont révélé la non-application des textes ARTT. Des accords locaux DDE signés le plus souvent par la CGT ont dérogé aux textes.

Aujourd'hui ces accords dérogatoires explosent et montrent leur absence de cohérence. Comment expliquer autrement qu'un agent sur un même cycle de travail, dans un même type de centre, ait dans tel département 1000€ de PTETE et 4000€ dans un autre ?

Lors de ces négociations de juin, FO a stigmatisé les contraintes de l'ARTT dans le droit fil du « travailler plus pour gagner plus ». La CGT a demandé la suppression de l'ISH et son remplacement par une indemnité forfaitaire identique pour tous.

Le protocole issu de ces négociations relève le montant de la PTETE (voir guide CFDT AE/CEE) le minimum étant de 1950€ pour un AE.

Il relève également le taux d'ISH de l'heure de nuit à 50% en 2008 et 70% en 2009.

Contrairement à FO et CGT, la CFDT n'a pas approuvé ce protocole.

Les raisons du refus CFDT :

- la CFDT revendique une PTETE minimum de 2350€ soit 3000€ avec la PSR, montant de la prime d'un administratif échelle 4.
- Il ne manque que 350€ par agent pour porter celui-ci à 3000€ en 2009 et lorsqu'on sait qu'en 2006 la DGPA a rendu quelques 14 millions d'euros à Bercy !!!!
- les agents DDE et VN/PM sont exclus du protocole
- il n'y a aucune revalorisation de l'ISH le WE, JF et heures décalées

A savoir : La DGPA accorde une subvention aux syndicats (niveau national) afin de prendre en compte l'activité syndicale dans les DIR lesquelles sont sur territoire étendu.

Les services navigation qui sont tout aussi étendus sont une fois de plus oubliés. Pour la CFDT, les moyens doivent être donnés par l'administration pour que l'activité syndicale se développe dans chaque SN.

CAP locale Le vote CFDT

La commission administrative paritaire locale est compétente sur des questions qui concernent la vie professionnelle et la carrière des agents, chefs d'équipe et contrôleurs.

Promotion, mutations, bonifications...il ne faut pas laisser les mains libres à l'administration.

Voter CFDT c'est voter en faveur de la transparence dans les choix, les décisions.

Voter CFDT, c'est voter contre toutes formes de clientélisme (promotion à la carte syndicale), c'est voter pour des critères de promotion discutés par la section syndicale et affichés.

Avoir des élus CFDT, c'est l'assurance d'être défendu, adhérent ou pas. C'est l'assurance de l'information en retour par le compte-rendu aux électeurs.

Les listes CFDT aux élections CAP locale

- Service Navigation Strasbourg
- Service Navigation N.P.de Calais (nouveau)
- Service Navigation Sud Ouest
- Service Navigation Rhône-Saône
- Service Navigation de la Seine (nouveau)
- Service Navigation Nord-Est
- DDE 21
- DDE 58 (nouveau)
- DDE 44 (nouveau)
- DDE 71
- DDE 52



CAP nationale VNPM – CFDT : le vote utile

Les candidats

Chefs d'équipe principaux

FOURCOUAL	Christian	SN Rhône - Saône
WHITE	René	DDE 52
DELPEY	Jean Pierre	SN Toulouse
KLEIN	Albert	SN Strasbourg

Chefs d'équipe

GOETZ	Patricia	SN Strasbourg
PONS	Jean François	SN Strasbourg
GARROPIN	Claude	DDE 21
DESFOSES	Dominique	DDE 44

Agents d'exploitation spécialisés et agents d'exploitation

CHARRIERE	Yann	SN Rhône - Saône
DEBRIERE	Pascal	SN Nord - Est
BLANC	Patrick	DDE 71
DERAM	Joanny	SN Nord - Pas de Calais
POLLE	Francis	SN Seine
ROUAU	Julien	DDE 58

Une liste de candidats, élus nationaux sortants, élus où militant locaux, issue de 11 services différents, ce qui témoigne de l'implantation CFDT dans la branche VN/PM.

CFDT

BULLETIN /CONTACT

Union des syndicats de l'Équipement

Nom : Prénom :

Grade :

Adresse :

déclare adhérer à la CFDT

souhaite avoir des renseignements sur les conditions d'adhésion à la CFDT

date

signature

à retourner au secrétaire local CFDT ou à :

USE/CFDT - Ministère de l'Équipement

30, Passage de l'Arche - 92055 PARIS-LA DEFENSE CEDEX fax : 01 40 81 24 05